

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 septembre 2025

Convocation du 02/09/2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 19

L'An deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de septembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUTINEAU Cyrille, DUDÉ Maïté.

Secrétaire de séance : M. Guillaume DUDÉ

DCM2025-09-089 **Programme photovoltaïque – orientation de la commune :**
Acte 8.4 : Domaine et compétence par thèmes – aménagement du territoire

Par délibération n°2024-02-011 en date du 13 février 2024, le conseil municipal avait validé des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables, à savoir :

1. Centrale photovoltaïque au sol :
 - Ancienne décharge
2. Ombrières de parking :
 - Aire de co-voiturage de la chaussée (Département)
 - Parking du personnel de la caserne des pins (CASVL)
 - Parking de la Hurtaudière (commune)
 - Parking de l'école Louis Dudé (commune)
 - Parking à l'arrière de la mairie (commune)

De plus, le conseiller en énergie du SIEML, outre le bilan des consommations énergétiques communales de 2021 à 2024, a réalisé une note d'opportunité photovoltaïque simplifiée sur certains bâtiments communaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de solliciter des études techniques sur un bâtiment et une ombrière suivant les préconisations qui seront faites par le conseiller en énergies du SIEML.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Guillaume DUDÉ



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

